

RÉUNION DE BUREAU du 27 octobre 2011

Présents : Maurice Langry, Maurice Pellequer, Yannick Petit, André Prieur, Bernard Bruche

Informations :

Le Président effectue une information sur la santé financière du comité qui s'est nettement améliorée notamment par la venue de subvention imprévue.

Il rappelle que le pôle est devenu « CTR d'Ile de France » depuis une semaine et qu'il rentre dans le schéma du PES.

Discipline

Le bureau est informé que le Président a convoqué les parents d'un athlète suite à des dysfonctionnements. D'autre part cet athlète est en échec, cette action est indispensable pour son devenir sportif et scolaire. Le bureau confirme que si les résultats ne s'améliorent pas la poursuite de la scolarité au CTR serait compromise. Les modalités de départ seront alors à définir.

Achats de cible

Le pôle a besoin d'une ciblerie, divers devis sont présentés et le montant indiqué, il est donné un accord pour l'achat de 8 cibles à Diane Archerie qui était le mieux disant sur cette opération. Les chevalets seront fabriqués. Il est aussi décidé de dédommager un club qui avait fourni 7 cibles pour que le pôle puisse démarrer.

Chronotir.

Le devis est présenté et accepté, le secrétaire général ayant obtenu une remise acceptable par rapport au devis initial. Il se chargera de faire la commande.

Vidéoprojecteurs

Les arbitres souhaitent avoir un vidéoprojecteur. Auparavant ils en possédaient un qui a disparu. Il sera fait une étude par le secrétaire général et un membre du bureau vérifiera la proposition. Un budget inférieur à 500 euros HT est prévu pour cette opération

Chalet du CTR

Le sol du chalet s'abîme pour deux raisons : il est en sapin, et du sable est rapporté de l'extérieur. Le bureau décide l'achat de dalles béton gravillonnées pour mettre à l'extérieur afin de réduire le volume de sable apporté dans le chalet. Il décide également de recouvrir le sol avec du lino ou des dalles plastiques qui peuvent être posées sans main d'œuvre extérieure.

Prix de pension

Deux jeunes du pôle prennent leur repas de midi sur leurs lieux d'études qui n'est plus à Fontainebleau. Il est donc convenu, comme les prix de pension avaient été calculés sur les bases de repas à la cantine scolaire, de déduire ces sommes. Le prix moyen payé pour ces deux jeunes étant de 400 euros sur un an. Le prix de la pension au CTR est ainsi fixée.

- Prix avec le repas de midi en cantine scolaire : 3100 €
- Prix sans le repas de midi : 2700 €

Les modalités de paiement sont inchangées.

Le président

Le secrétaire general